

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF685

présenté par

Mme Delannoy, M. Guinot, M. Rivière, M. David Magnier, Mme Florence Goulet, M. Perez, Mme Sabatini, M. Odoul, Mme Joubert, M. Dutremble, Mme Diaz, Mme Galzy, Mme Griseti, M. Giletti, M. Dragon, M. Guibert, Mme Dogor-Such, M. Jolly, M. Dufosset, M. Guitton, Mme Ménaché, M. Florquin, M. Bovet, Mme Ranc, Mme Roy, M. Blairy, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Limongi, Mme Blanc, M. Vos, Mme Lorho, Mme Mélin, M. Tesson, M. Dessigny, M. Meurin, Mme Grangier, M. Allisio, M. Taverne et M. Gabarron

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	400 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	0	400 000
SOLDE	-400 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 400 000 € les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour l'action n°1 « Monuments historiques et patrimoine monumental » du programme 175 « Patrimoines ».

Cela permettrait de diminuer la dotation destinée à la « conservation et mise en valeur des résidences présidentielles, monuments historiques affectés au ministère de la Culture et mis à la disposition de la Présidence de la République ».

Le présent amendement vise à ramener à son niveau de l'exercice précédent la dotation allouée à la conservation et à la mise en valeur des résidences présidentielles.

En effet, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une augmentation de 400 000 € de cette ligne budgétaire, portant le total à 5,9 millions d'euros en AE=CP, contre 5,5 millions € en 2025.

Or, dans le contexte budgétaire actuel où chaque euro de dépense publique doit être justifié, il n'apparaît pas pertinent d'accroître les moyens consacrés à la valorisation des résidences présidentielles. Celles-ci, bien que faisant partie intégrante du patrimoine national, bénéficient déjà d'un niveau d'entretien élevé, supérieur à celui de nombreux établissements culturels majeurs.

À titre de comparaison, selon les données du même programme (p. 30 du PAP 2026), le musée du Louvre – établissement public de renommée mondiale et accueillant plusieurs millions de visiteurs chaque année – ne dispose que d'environ 0,5 M€ en AE=CP pour l'entretien de son monument.

Dans un contexte de tensions budgétaires et d'exigence de sobriété, le symbole envoyé par une hausse des crédits présidentiels apparaît inopportun.

Le maintien du montant de 5,5 M€ permettrait à la Présidence de la République de donner l'exemple d'une gestion mesurée et responsable, sans compromettre la conservation du patrimoine qui lui est confié.